

Aide au financement d'outils de manutention - PARM

VNF

Présentation du dispositif

- L'aide au financement d'outils de manutention s'inscrit dans la Plan d'Aides au Report Modal (PARM) 2018-2022 qui accompagne les entreprises dans leurs projets de logistique fluviale.
- Cette aide permet de créer ou d'augmenter des transports par voie fluviale, en soutenant l'investissement réalisé sur une infrastructure ou une superstructure de chargement/déchargement.
- L'aide est proportionnelle aux tonnages réalisés, au type de conditionnement de la marchandise et à la nature géographique de l'origine et de la destination du flux.

Montant de l'aide

- La subvention est comprise entre 10 et 30% du montant éligible de l'investissement (après analyse par VNF), plafonnée à 500 000 € et calculée en fonction des coûts externes économisés sur le transport grâce au mode fluvial.

Informations pratiques

- La demande d'aide doit être déposée dans l'agence VNF du territoire concerné, ensuite un accusé de réception sera délivré au demandeur.
- Lors du dépôt, les demandes devront comporter les pièces suivantes :
 - le plan prévisionnel de financement de l'opération décrivant la nature et l'origine des financements publics et privés, sollicités ou envisagés,
 - la déclaration des aides accordées ou envisagées, si ces aides portent sur les mêmes coûts admissibles,
 - la demande spécifiant le niveau de l'engagement,
 - l'extrait du registre de commerce de la société de moins de trois mois (Kbis ou équivalent),
 - la présentation du projet annexée des plans, documents techniques, calendrier prévisionnel, devis et plan de financement,
 - la fiche signalétique de l'entreprise,
 - le relevé d'identité bancaire ou IBAN,
 - une copie de la Convention d'Occupation Temporaire (COT) ou du cahier des charges de la concession si applicable.
- Après analyse du dossier, et sous réserve de l'éligibilité de la demande, VNF délivre un accord de principe sur le montant prévisionnel de l'aide.
- Concernant l'aide au financement d'outils de manutention, elle sera versée annuellement et sur justificatifs des tonnages réalisés.

Organisme

VNF

Voies Navigables de France

- **Siège Social**

175 rue Ludovic Boutleux

CS 30820

62408 BÉTHUNE CEDEX

Téléphone : 03 21 63 24 24

Web : www.vnf.fr